

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mars 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 16 mars 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord d'Accra III sur la Côte d'Ivoire, conclu le 30 juillet 2004 à Accra, à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 5 août 2004 (S/PRST/2004/29) et à mes précédentes lettres transmettant au Président du Conseil de sécurité les rapports du Groupe de suivi tripartite créé en vertu de l'Accord d'Accra III.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les onzième et douzième rapports du Groupe de suivi tripartite portant sur les périodes du 17 janvier au 14 février et du 15 au 28 février 2005 (voir annexes).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de ses annexes à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe I

[Original : anglais]

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III

Onzième rapport du Groupe de suivi tripartite

Portant sur la période du 17 janvier au 14 février 2005

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de l'Accord d'Accra III, du 30 juillet 2004, aux termes duquel a été créé le Groupe de suivi tripartite qui doit faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord au Président de la CEDEAO, au Président de l'Union africaine et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il décrit les principaux faits survenus entre le 17 janvier et le 14 février 2005. Contrairement aux rapports précédents, la période sur laquelle il porte a été prolongée d'environ un mois, afin de donner une vue d'ensemble de l'évolution du processus de paix, notamment pendant les Sommets de la CEDEAO et de l'Union africaine (UA) et le suivi immédiat de la mission du Président Mbeki jusqu'à la mi-février 2005.

II. Vue d'ensemble

2. La situation dans le pays sur le plan militaire et de la sécurité est généralement calme mais toujours tendue et précaire. On note un sentiment général d'inquiétude résultant de l'absence évidente de progrès réels dans le processus de paix, de l'incidence croissante de la criminalité dans les villes et les zones urbaines et des rumeurs occasionnelles de coups d'État. Les espoirs de progrès dans le processus de paix ont été déçus, du fait que le Sommet de la CEDEAO (Accra, 19 janvier 2005) et le Sommet de l'Union africaine (Abuja, 30 et 31 janvier 2005) ont décidé d'attendre les résultats de la mission de facilitation Mbeki. L'impact de la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité est demeuré sous-jacent dans les réactions de la classe politique ivoirienne. Les participants aux deux sommets ont maintenu des contacts avec le Président Mbeki. Les acteurs politiques ont également continué à agir en prévision des élections d'octobre 2005. Les campagnes électorales lancées par les principaux partis politiques afin de se positionner pour obtenir un soutien électoral se sont donc poursuivies. Les Forces nouvelles (FN), quant à elles, ont annoncé leur intention de mettre en place des institutions autonomes dans le nord du pays, renforçant encore la division effective du pays en deux. Toutefois, on a continué d'accorder beaucoup d'attention aux consultations avec les FN afin de les encourager à revenir au Gouvernement et d'obtenir qu'elles manifestent la volonté politique de participer au démarrage du programme de DDR. Quelques progrès ont été notés dans ce domaine mais il reste beaucoup à faire.

III. Évolution du processus de paix

Sommet de la CEDEAO (Accra, 19 janvier 2005) et Sommet de l'Union africaine (Abuja, 30 et 31 janvier 2005)

3. Les deux sommets constituent un cadre servant à évaluer les progrès réalisés sous les auspices du Président Mbeki. Ils ont permis d'appeler l'attention sur des préoccupations soulevées par l'impasse prolongée et le peu d'empressement manifeste des acteurs politiques ivoiriens à régler les questions essentielles visées dans le Plan d'action Mbeki, en particulier le retour au fonctionnement du Gouvernement, l'article 35 de la Constitution et le programme de DDR, aboutissant à la réunification et aux élections prévues pour octobre 2005.

4. Le Sommet de la CEDEAO a réaffirmé sa confiance dans les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III comme étant le seul cadre pour le règlement de la crise dans le pays. À cet effet, les participants ont exprimé leur appui à l'initiative prise par le Conseil de sécurité et l'Union africaine visant à rétablir la paix dans le pays.

5. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a accueilli avec satisfaction la décision prise à la 23^e séance du Conseil de paix et de sécurité tenue à Libreville, le 10 janvier 2005; félicité le Président Mbeki des efforts qu'il a déployés au nom de l'Union africaine et l'a encouragé à les poursuivre; demandé instamment aux parties ivoiriennes de coopérer pleinement avec lui; demandé au Conseil de sécurité de coordonner étroitement ses efforts avec l'Union africaine, afin d'accélérer le règlement de la crise en Côte d'Ivoire; exprimé sa satisfaction de sa participation continue aux efforts visant à régler la crise; et encouragé les pays membres de la CEDEAO à poursuivre leur action, en coopération avec l'Union africaine.

Mission de facilitation de l'Union africaine

6. Le Président Mbeki a invité les principaux dirigeants politiques ivoiriens à Pretoria, du 26 au 28 janvier 2005, pour poursuivre les consultations sur son Plan d'action. Il a concentré son attention sur les questions relatives au fonctionnement du Gouvernement de réconciliation nationale, à la modification de l'article 35 de la Constitution et au processus de DDR. Sur la base de ces consultations, il a présenté son rapport au Sommet de l'UA, auquel il a demandé plus de temps pour poursuivre ses consultations. Il a également indiqué que, compte tenu des progrès qu'il réalisait, il serait souhaitable que le Conseil de sécurité reporte l'application effective des sanctions, comme l'avait déjà proposé le Conseil de paix et de sécurité de l'UA à sa réunion de Libreville.

7. À l'issue du Sommet de l'UA, le Président Mbeki a envoyé ses émissaires auprès du Président Gbagbo, du Premier Ministre Seydou Diarra à Abidjan, et en particulier de M. Guillaume Soro à Bouaké. Ces consultations avaient pour but de faire revenir les Forces nouvelles au Gouvernement et de relancer le programme de DDR. La mission Mbeki, par le biais de ses représentants qui collaborent avec l'ONUCI et les autres parties intéressées, a engagé une série de consultations avec les dirigeants politiques ivoiriens, notamment les Forces nouvelles, sur les divers groupes de questions figurant dans la feuille de route du Président Mbeki.

8. L'état d'avancement des consultations est décrit dans les paragraphes ci-dessous.

Le programme législatif

9. Un tableau synoptique indiquant l'état des textes législatifs soumis à l'Assemblée nationale est joint au présent rapport.

10. Le Président Gbagbo et le Front populaire ivoirien ont indiqué qu'il y avait eu suffisamment de progrès sur le vote de la plupart des lois, en particulier l'article 35, pour permettre une application immédiate du programme de DDR, en vue du redéploiement de l'administration dans l'ensemble du pays, de la réunification territoriale et des élections d'octobre 2005. Le bloc des Marcoussistes (G-7) a adressé une pétition au Président Gbagbo et exprimé des réserves au sujet de l'adoption de certaines des lois qui, à son avis, n'étaient pas conformes à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Linas-Marcoussis. Il s'agit des textes suivants :

- Loi sur la composition, l'organisation et les fonctions de la Commission électorale indépendante. *Ce texte ne garantit pas, à son avis, l'indépendance de la Commission;*
- Loi sur la création, l'organisation et les fonctions de la Commission nationale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. *À son avis, ce texte exclut les représentants des signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis qui stipule expressément que la Commission sera composée de représentants de toutes les forces politiques;*
- Loi relative à l'identification des personnes. *Ce texte introduit de nouveaux critères relatifs au processus d'identification qui sont discriminatoires car ils concernent les origines d'une personne;*
- Loi sur le Code de la nationalité ivoirienne. *Ce texte est discriminatoire à l'égard de certaines personnes dont les intérêts étaient visés par les dispositions d'une loi antérieure;*
- Loi sur le financement public des partis et groupement politiques et des campagnes électorales. *Ce texte ne mentionne pas la conclusion d'arrangements provisoires, excluant de ce fait le financement de certains partis politiques;*
- Loi relative à l'indemnisation et à la réintégration des victimes de guerre. *Ce texte ne tient pas compte de tous les cas identifiés par la Commission nationale des droits de l'homme;*
- Loi sur le régime régissant la radio et la télévision. *Ce texte ne garantit pas la neutralité, l'impartialité de cet organe important du service public;*
- Loi relative à la création de la Commission nationale d'identification. *Cet organe ne jouit pas de l'autonomie nécessaire pour contrôler le processus d'identification ni l'établissement des cartes d'électeur.*

11. Face à la position du G-7 exposée ci-dessus, les partisans du Président Gbagbo soulignent, que ce groupe, pour quelque motif que ce soit, tente de gagner du temps par des manœuvres dilatoires. Ils indiquent par exemple que les députés du G-7 qui sont dans la majorité au Parlement ont en fait voté pour certaines des lois qu'ils critiquent aujourd'hui et se sont parfois abstenus de voter.

12. Avant de recevoir le texte de la pétition du G-7, le Comité de suivi a commencé à examiner trois des textes législatifs : le Code de la nationalité, avec sa législation concomitante sur la naturalisation et la loi sur la Commission électorale indépendante. Il a chargé plusieurs membres d'examiner ses observations avec le Président Gbagbo et le Président de l'Assemblée nationale, afin d'étudier les moyens d'introduire des modifications éventuelles.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

13. Le Premier Ministre Seydou Diarra s'est rendu à Bouaké le 5 février 2005 et a examiné avec les dirigeants des Forces nouvelles, les questions essentielles relatives au fonctionnement du Gouvernement de réconciliation nationale, à la reprise de la participation des FN au processus de DDR et le lancement du processus. Sur ce dernier point, le Premier Ministre a indiqué qu'il réviserait la composition de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CNDDR), compte tenu des préoccupations exprimées par les FN au sujet d'une meilleure représentation de leurs membres au sein de la Commission et examinerait les questions relatives à la gestion de la Commission. Il leur a demandé de lui soumettre une liste de quelque six représentants à inclure dans la Commission.

14. Le Premier Ministre a également accédé à une demande des FN qui souhaitent recruter leurs propres gardes du corps pour une protection rapprochée à Abidjan, étant entendu que ces derniers seraient sélectionnés par les éléments militaires qui étaient membres des FANCI et pouvaient, en vertu de la loi d'amnistie et de la décision pertinente du Ministère de la défense, être réintégrés dans les Forces armées restructurées de la République. Les modalités techniques concernant ces arrangements n'avaient pas encore été mises au point.

15. Ailleurs, en ce qui concerne le processus de DDR, des réunions hebdomadaires avaient été convoquées par l'ONUCI, auxquelles avaient participé des représentants de la CNDDR, des organismes des Nations Unies (PAM, HCR, UNICEF), de Save the Children UK, des partenaires clefs et des donateurs (France, Japon). L'objet de ces réunions était d'échanger des informations, des vues et des idées stratégiques et de renforcer la coordination des mesures prises compte tenu des besoins du Gouvernement touchant la mise en œuvre du programme de DDR. Ces réunions ont également permis de coordonner les mesures visant à faciliter la mission Mbeki.

16. Dans ce contexte, une mission composée des émissaires du Président Mbeki et de représentants de l'ONUCI, de la CNDDR, de la Banque mondiale et des forces françaises de l'Opération Licorne s'est entretenue deux fois avec les FN à Bouaké. Le Secrétaire général Guillaume Soro et les principaux membres des FN ont participé à ces réunions.

17. L'objet de ces réunions était de reprendre la collaboration sur le lancement du programme de DDR, comme stipulé dans la feuille de route du Président Mbeki. L'ordre du jour comprenait trois questions principales : a) la sécurité des ministres des FN à Abidjan; b) l'irréversibilité du cessez-le-feu et la surveillance de la zone de confiance; et c) le programme national de DDR et ses incidences pendant son application sur le plan de la sécurité.

18. Dans l'ensemble, ces efforts de négociation ont ouvert la voie à une reprise des pourparlers sur le processus de DDR. On soulignera les faits positifs suivants :

- Les FN ont accepté d'autoriser des inspections de tous les sites de DDR dans les zones sous leur contrôle avant leur relèvement.
- Les FN, avec la participation de la CNDDR et d'autres partenaires, examineront le programme national de DDR, afin de mieux définir sa structure et ses composantes;
- L'une des questions cruciales à examiner devrait être la restructuration des Forces armées nationales, comme il est recommandé dans l'Accord de Linas-Marcoussis;
- Entre-temps, les FN ont accepté de reprendre leur collaboration avec la CNDDR;
- En ce qui concerne la sécurité des ministres des FN à Abidjan, ces dernières ont décidé d'accepter les assurances que leur avait données le Premier Ministre, comme indiqué plus haut.

Enfants associés aux forces et groupements armés

19. Lors de l'une des réunions de coordination de l'ONUCI, l'UNICEF a informé les participants concernant leur visite dans l'ouest du pays, à Man (contrôlé par les FN) et Guiglo (contrôlé par le Gouvernement). À l'issue de négociations avec le chef d'état-major des FN, un nouveau cadre pour la démobilisation des enfants soldats a été mis en place dans la région ouest. Le calendrier d'application était le suivant : a) de la fin janvier au 12 février 2005, remise en état d'un centre de transit pleinement équipé; constitution d'une équipe commune (militaire et civile) de filtrage; mise au point de matériel de formation et création d'une équipe de travailleurs sociaux; b) du 14 au 18 février 2005, formation d'équipes de filtrage à la prévention, la démobilisation et la réinsertion des anciens enfants soldats et aux méthodes utilisées; c) du 21 février au 21 mars 2005, l'opération de filtrage aura lieu dans les casernes et les postes de contrôle, afin d'identifier les enfants soldats et de procéder à leur démobilisation. Le commandant militaire des FN lancera ce processus officiellement à la fin de la formation à l'opération de filtrage.

20. Dans le secteur contrôlé par le Gouvernement, plusieurs organismes et institutions gouvernementales (Ministère de la solidarité, Ministère de la justice, CNDDR) s'occupant de la protection des enfants constitueront un « front » commun visant à réduire éventuellement à faire cesser la participation d'enfants dans les divers groupes armés et non armés irréguliers (milices, groupes de défense locale). Il est prévu que les campagnes de sensibilisation auront lieu à divers niveaux, y compris au niveau des entités nationales, comme les Ministères de la défense et de la sécurité intérieure et au niveau régional (administrations locales et communautés). Afin d'arrêter la stratégie de sensibilisation, les institutions concernées organiseront un stage de deux jours. Les organisations participantes sont les suivantes : UNICEF, Save the Children UK, Save the Children Suède, Comité international de secours, HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ONUCI. Une visite sera organisée à Guiglo avant la fin de février, afin d'examiner ces questions avec les autorités locales et les forces de défense et de sécurité.

Milices et groupes armés

21. La CNDDR avait repris les négociations avec les milices armées à l'ouest de Guiglo. Ces contacts ont été interrompus après les événements de novembre 2004. Le principal groupe armé concerné est le Front de libération du Grand-Ouest (FLGO), avec environ 7 000 combattants. Les négociations ont porté sur leur cantonnement et leur désarmement. Le Front de libération avait récemment réaffirmé qu'il était résolu à participer au programme de DDR, ce qui pouvait s'expliquer par sa difficulté à se maintenir en tant que mouvement tentant d'éviter la désintégration en petits groupes rivaux.

IV. Conclusion

22. Malgré le pessimisme suscité par la résistance persistante de certains acteurs clefs dans le drame politique ivoirien, on note que le processus de paix avance, quoique à un rythme extrêmement ralenti. Une indication significative et encourageante à ce stade a été les consultations étroites que la mission du Président Mbeki a commencé à engager entre le Président Gbagbo, le Premier Ministre et d'autres acteurs clefs sur les moyens de faire avancer le processus. Si cette dynamique est maintenue, il devrait être possible de voir le retour des FN au Gouvernement et, on peut l'espérer, quelques mouvements dans le lancement du programme de DDR. Comme le temps presse, compte tenu des élections cruciales d'octobre 2005, tous les acteurs internationaux devraient maintenant se mobiliser afin d'assurer la réalisation de cet objectif.

Au nom du Groupe :

L'Ambassadeur,
Président
(Signé) Raph Uwechue

Le 14 février 2005

**État d'avancement des lois prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis
(février 2005)**

<i>Textes de loi prévus (LM)</i>	<i>Adopté par le Gouvernement</i>	<i>Transmis à l'Assemblée nationale</i>	<i>Adopté en commission</i>	<i>Adopté par l'Assemblée nationale</i>	<i>Promulgué</i>
1) Projet de loi portant modification de l'article 35 de la Constitution du 1 ^{er} août 2000, annexe III.1	Oui	Oui	Oui	Oui 17 décembre 2004	Non
2) Projet de loi portant Code de la nationalité ivoirienne telle que modifiée par la loi no 72-852 du 21 décembre 1972, annexe I.1.a	Oui	Oui	Oui	Oui 17 décembre 2004	Oui 30 décembre 2004*
3) Projet de loi portant modification de l'article 26 sur le foncier rural, annexe IV.2.b	Oui	Oui	Oui	Oui 28 juillet 2004	Oui 30 décembre 2004*
4) Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, annexe VI.1	Oui	Oui	Oui	Oui 3 avril 2004	Oui 30 décembre 2004*
5) Projet de loi portant déclaration du patrimoine du Président de la République, annexe II.2.b	Oui	Oui	Oui	Oui 28 juillet 2004	Oui 30 décembre 2004*
6) Projet de loi relative au financement des partis et groupements politiques et des campagnes électorales sur fonds publics, annexe II.2.c	Oui	Oui	Oui	Oui 28 juillet 2004	Oui 30 décembre 2004*
7) Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole additionnel A/SP1/6/89 modifiant et complétant les dispositions de l'article VII du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Ouagadougou le 30 juin 1989, annexe I.3	Oui	Oui	Oui	Oui 27 juillet 2004	Oui 30 décembre 2004*

* *Journal officiel*, Spécial n° 2 du 30 décembre 2004.

<i>Textes de loi prévus (LM)</i>	<i>Adopté par le Gouvernement</i>	<i>Transmis à l'Assemblée nationale</i>	<i>Adopté en commission</i>	<i>Adopté par l'Assemblée nationale</i>	<i>Promulgué</i>
8) Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole additionnel A/SP2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Banjul le 29 mai 1990, annexe I.3	Oui	Oui	Oui	Non Demande de complément Examen ajourné	Non
9) Projet de loi portant amnistie, annexe VII.5	Oui	Oui	Oui	Oui 6 août 2003	Oui 30 décembre 2004*
10) Projet de loi relatif à l'identification de personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire, annexe I.3.b	Oui	Oui	Oui	Oui 23 avril 2004	Oui 30 décembre 2004*
11) Projet de loi portant composition, organisation, attribution et fonctionnement de la Commission électorale indépendante (CEI), annexe II.2.b	Oui	Oui	Oui	Oui 9 décembre 2004	Oui 30 décembre 2004*
12) Projet de loi fixant le régime juridique de la communication audiovisuelle, annexe V.2	Oui	Oui	Oui	Oui 9 décembre 2004	Oui 30 décembre 2004*
13) Projet de loi portant régime juridique de la presse, annexe V.2	Oui	Oui	Oui	Oui 9 décembre 2004	Oui 30 décembre 2004*
14) Projet de loi relatif au statut de l'opposition, annexe II.2.c	Non	Non	Non	Non	Non
15) Projet de loi relatif à la Déclaration du patrimoine des personnalités élues, annexe II.2.d	Non	Non	Non	Non	Non
16) Projet de loi portant répression de l'enrichissement illicite, annexe II.2.d	Non	Non	Non	Non	Non
17) Projet de loi spéciale en matière de naturalisation, annexe I.1.b	Oui	Oui	Oui	Oui 17 décembre 2004	Oui 30 décembre 2004*
18) Projet de loi organique portant l'organisation du référendum	Oui	Oui	Oui	Non	Non
19) Projet de loi relatif à l'indemnisation et à la réhabilitation des victimes de guerre	Oui	Oui	Oui		

**État d'avancement des lois prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis
(textes réglementaires)**

<i>Projet de décret</i>	<i>Adopté par le Gouvernement</i>
1) Décret portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission nationale de supervision d'identification (CNSI)	Oui Le 6 janvier 2004
2) Décret relatif à l'obtention et la forme de la carte nationale d'identité	Oui Le 7 janvier 2004
3) Décret portant modification du décret portant création de l'Office national d'identification (ONI)	Oui En janvier 2004
4) Décret portant nomination du Président de la Commission nationale de supervision d'identification	Oui Le 29 janvier 2004
5) Décret portant nomination du Secrétaire général de la Commission nationale de supervision d'identification	Oui Le 29 janvier 2004
6) Arrêté portant création de la Commission interministérielle de médias et son secrétariat technique	Oui Le 19 août 2003

Annexe II

[Original : anglais]

Mise en œuvre de l'Accord d'Accra III

Douzième rapport du Groupe de suivi tripartite

Portant sur la période du 15 au 28 février 2005

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à l'Accord d'Accra III, en date du 30 juillet 2004, qui a créé le Groupe de suivi tripartite et l'a chargé de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord et de présenter tous les 15 jours des rapports sur l'évolution du processus de paix en Côte d'Ivoire. Il porte sur la période du 15 au 28 février 2005.

II. Vue d'ensemble

2. Au cours de la période à l'examen, les conditions de sécurité se sont généralement détériorées en raison des graves menaces posées par les mouvements de troupes intermittents des forces belligérantes et des accrochages provoqués par des groupes armés organisés dans l'ouest. On a également signalé une augmentation du nombre des affrontements ethniques dans l'ouest du pays, des cas de harcèlement de civils et d'agents humanitaires par les forces militaires dans l'ouest et le nord, et le développement de la criminalité organisée dans l'ensemble du pays, notamment à Abidjan. La situation s'est fortement détériorée le 28 février 2005, lorsqu'une milice progouvernementale appelée MILOCI (Mouvement ivoirien de libération de l'ouest de la Côte d'Ivoire) et les Forces impartiales se sont affrontées dans la localité de Logoualé, dans l'ouest du pays. Leur mission consistait à libérer le secteur contrôlé par les rebelles. Cette violation de la zone de confiance a entraîné l'arrestation de 87 personnes par les soldats de l'ONUCI; un soldat de l'Opération a été grièvement blessé, 28 autres, y compris 5 éléments militaires des Forces nouvelles, auraient trouvé la mort. On trouvera des détails à ce sujet dans le rapport.

3. La situation politique ne s'est pas améliorée sensiblement. L'impasse a persisté, car les Forces nouvelles ont refusé de revenir au Gouvernement et de participer au processus de DDR, à moins que certains arrangements en matière de sécurité ne soient mis en place. Le 22 février 2004, le Président Gbagbo a fait une déclaration publique sur le rôle des Forces impartiales, qu'il a accusées de ne pas vouloir ou pouvoir désarmer les Forces nouvelles (FN) et dont il a demandé le retrait de Côte d'Ivoire. Dans la déclaration, il a qualifié l'Accord de Linas-Marcoussis d'« échec » et réaffirmé qu'il était déterminé à soumettre à un référendum l'amendement à l'article 35 sur l'éligibilité.

4. Sur le front économique, le cycle conjoncturel est à son point le plus bas depuis le début de la crise, en septembre 2002. Les événements de novembre dernier ont porté un rude coup à l'économie; 30 % des petites et moyennes entreprises ont été détruites ou gravement endommagées ou ont fermé, entraînant une perte de

quelque 30 000 emplois. Les arrérages de dette intérieure et extérieure dépassent maintenant l'équivalent des recettes budgétaires d'une année.

III. Évolution du processus de paix

Réformes législatives

5. Le Comité de suivi a continué de coopérer avec la mission Mbeki en ce qui concerne l'examen des textes législatifs perçus comme non conformes à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Linas-Marcoussis. Deux juristes, envoyés par le Président Mbeki, se sont rendus à Abidjan, où ils ont séjourné du 20 au 23 février 2005, afin d'échanger des vues et des informations sur les questions relatives aux textes législatifs contestés.

6. Le Comité de suivi a poursuivi l'examen des réformes législatives, compte tenu de la pétition soumise par le G-7 sur la question. Il s'est entretenu avec la direction du Groupe le 24 février 2005, afin d'évaluer l'état d'avancement de l'examen de certains textes législatifs et décrets présidentiels. Il a été souligné que la priorité devrait être accordée à la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour faire avancer le processus vers la tenue d'élections libres, régulières et transparentes. Les dirigeants du G-7 ont demandé au Comité de suivi d'intervenir, en coopération avec la mission Mbeki, afin de constituer un consensus national sur les questions controversées. Ils ont mentionné les questions de la Commission électorale indépendante, du Code de nationalité, de l'identification des personnes et de la composition du Conseil constitutionnel (qui est habilité à déterminer l'éligibilité des candidatures, à valider les résultats électoraux et à statuer sur les litiges électoraux). Ils ont également exprimé leur préoccupation au sujet de la sécurité personnelle des dirigeants politiques, de la sécurité de leur logement et de celle des locaux des partis politiques. Toutes ces questions ont été examinées et seront portées à l'attention de la mission Mbeki, qui doit se rendre à Abidjan dans la deuxième semaine de mars 2005. On trouvera jointe en annexe une version actualisée de la matrice des textes législatifs envisagés dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Situation militaire

7. Au cours de la période considérée, tant les FANCI que des éléments militaires des Forces nouvelles ont violé la zone de confiance à diverses reprises. Le 20 février, les Forces de l'opération Licorne ont intercepté un véhicule transportant des éléments armés des FN dans la zone de confiance. Des armes ont été saisies et un soldat a été arrêté et remis à l'ONUCI.

8. Le 28 février 2005, un groupe armé a attaqué un poste de contrôle des FN à Logoualé, au nord de la zone de confiance, dans l'ouest du pays, après avoir contourné les positions de l'ONUCI dans la zone de confiance. Il était composé de jeunes militants, y compris quelques enfants. Lors des accrochages, 5 éléments des FN et 23 autres civils ont été tués. Quatre-vingt-sept des jeunes assaillants ont été arrêtés par les forces de l'ONUCI à Man et remis aux autorités gouvernementales pour leur propre sécurité, afin de bénéficier des garanties d'une procédure régulière. Les FN, qui ont déclaré que cet incident constituait une nouvelle violation du cessez-le-feu, ont demandé l'ouverture d'une enquête et annoncé leur décision de suspendre leur participation au processus de médiation en cours, afin de concentrer

leurs efforts sur la défense et la sécurité des zones placées sous leur contrôle et de leur population.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

9. Dans les efforts qu'ils poursuivent afin de faire avancer le dialogue avec les FN sur le programme de DDR, les médiateurs sud-africains et des représentants de l'ONUCI, du PNUD, de la Banque mondiale et de la CNDDR se sont rendus, le 25 février 2005, sur les sites de DDR situés dans des zones contrôlées par les FN. Sur les trois sites visités, deux avaient déjà été remis en état en 2004 et le troisième avait subi de graves dégâts à la suite des événements de novembre dernier et devrait être reconstruit. À la suite de cette mission, les FN ont annoncé leur intention d'organiser un séminaire interne à Bouaké afin d'examiner leur position concernant le programme national de DDR et ses modalités d'application dans leur zone. De plus, la CNDDR, avec l'appui de l'ONUCI, envisage la possibilité d'organiser un stage avec les Forces nouvelles et les Forces de défense et de sécurité, afin d'arrêter et de formaliser le programme national de DDR, y compris la composante relative à la restructuration de l'armée. Le Premier Ministre a également décidé de réviser la composition et la structure de la Commission nationale après avoir pris en compte la représentation des FN au sein de la Commission nationale et la gestion de la Commission elle-même. Malheureusement, en raison des événements du 28 février 2005 dans l'ouest du pays et de la décision des FN de suspendre leur participation aux efforts de médiation en cours, il est fort probable que ces activités prévues seront retardées, affectant le lancement du processus de DDR.

10. Outre les contraintes politiques et en matière de sécurité, il est essentiel d'obtenir un financement adéquat. Sur le montant total (révisé) du programme de DDR, estimé à 150 millions de dollars, la Banque mondiale a annoncé une contribution d'environ 85 millions de dollars (montant qui n'a pas encore été approuvé par son conseil des administrateurs), d'autres donateurs ont versé, par l'intermédiaire du PNUD, des subventions d'un montant d'environ 12 millions de dollars (France, PNUD, Union européenne, Japon, Belgique) et le Gouvernement a déjà versé 12 millions de dollars et a annoncé un montant de 20 millions de dollars en 2005. Le déséquilibre budgétaire du programme est estimé à environ 21 millions de dollars, chiffre qui augmentera probablement si le Gouvernement demeure confronté à la situation financière catastrophique actuelle.

11. Le Programme alimentaire mondial a entamé des pourparlers avec la CNDDR, afin de mettre en commun leurs compétences techniques et leur savoir-faire sur les aspects du processus de DDR relatifs à l'alimentation. L'IRCC, en collaboration avec l'UNICEF, a commencé à rechercher et à regrouper les enfants ex-combattants. Des efforts ont également été faits en vue du rapatriement de certains enfants ex-combattants étrangers dans leur pays d'origine.

12. Le 19 février 2005, a été lancé à Man le processus de prévention, démobilisation et réinsertion des enfants qui ont été membres de forces et groupes armés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'UNICEF a organisé la cérémonie en collaboration avec la Maison de l'enfance de Bouaké et les Forces nouvelles. Les principaux participants ont rappelé qu'il était essentiel de protéger les enfants en temps de conflit, en reconnaissance de leur droit à l'éducation et à la sécurité.

Milices et groupes armés

13. Un réseau, composé d'organisations patriotiques, d'associations d'étudiants et de milices, a poursuivi ses activités militantes à Abidjan, contribuant à la dégradation des conditions de sécurité dans la capitale. Compte tenu des activités des milices et autres groupes armés dans les grandes villes et du risque croissant d'affrontement entre ces groupes et la population locale, le Premier Ministre a constitué un groupe de travail composé du chef d'état-major des FANCI, des commandants de la Gendarmerie nationale et de la police, du Président de la CNDDR, du commandant de la Force de l'ONUCI et du commissaire de police civile. Lors de sa première réunion, le 15 février 2005, un plan d'action a été établi afin de dissoudre et de désarmer ces milices dans le cadre du processus de DDR et conformément à l'Accord d'Accra III. Il a également été décidé de mettre au point un cadre juridique afin de réglementer les activités des entreprises de sécurité privées.

Situation humanitaire

14. L'insécurité généralisée, l'impasse politique, la violation continue des droits de l'homme et la forte contraction de l'économie ont contribué à aggraver une situation humanitaire déjà précaire. Plus de 700 000 enfants ne fréquentent toujours pas l'école; environ 60 % des infrastructures sanitaires sont toujours hors service; on compte encore entre 500 000 et 700 000 personnes déplacées qui ne bénéficient pas d'une protection et d'un soutien suffisants des autorités locales et de la communauté internationale. La prostitution par les jeunes femmes, en particulier parmi des personnes déplacées, a augmenté en raison du taux de chômage élevé et de la pauvreté. Les tensions inter et intracommunautaires liées à la nationalité et aux origines ethniques provoquent des affrontements dans plusieurs régions du pays, en particulier dans l'ouest. On comptait qu'en 2005 quelque 500 000 à 600 000 enfants fréquentaient l'école dans le nord, avec l'appui du Gouvernement, mais, depuis les événements de novembre dernier et malgré les pressions de la communauté internationale, le Gouvernement affirme qu'il lui est impossible, dans les circonstances actuelles, d'organiser des examens dans le nord contrôlé par les rebelles et de rétablir la scolarisation. Le Ministre de l'éducation a clairement fait savoir que les autorités ne participeraient pas à l'organisation des examens scolaires et n'apporteraient pas leur soutien à la nouvelle année scolaire tant que le pays ne serait pas réuni.

Mesures prises par les Forces nouvelles

15. Pendant la période considérée, les Forces nouvelles ont pris des mesures visant à mettre en place ce qui semble être des structures d'État. Un conseil militaire a été créé pour administrer les zones sous leur contrôle. Cinq régions militaires supplémentaires ont été créées, portant le nombre total de régions dans les secteurs contrôlés par les FN à 11 et des commandants militaires ont été nommés pour ces régions. Les FN, dans le cadre de cet effort de réorganisation, ont également créé une école de police et commencé à recruter pour une force de police. Une banque a également été créée afin de gérer les finances à Bouaké. Ces initiatives larvées et provocatrices des FN en vue de « l'autonomisation » des zones sous leur contrôle renforcent progressivement la partition de facto du pays.

IV. Conclusion

16. La multiplication récente du nombre des affrontements entre les milices et les éléments des Forces nouvelles ne peut que compliquer et retarder la progression du processus de paix. Le mois de mars sera une période cruciale car le projet de loi contesté sur le référendum sera de nouveau soumis à l'Assemblée nationale, le décret présidentiel interdisant toutes les manifestations expirera le 13 mars 2005 et le mandat de l'ONUCI devra être réexaminé et éventuellement prorogé. La mission Mbeki mandatée par l'Union africaine poursuit ses efforts remarquables et résolus afin de sortir de l'impasse et de montrer une voie réaliste. Toutefois, étant donné que le temps presse, compte tenu des élections prévues pour octobre 2005 et des tâches considérables à accomplir, il faut souligner la nécessité de trouver des solutions effectives afin de maintenir la date prévue pour le scrutin. Déjà, compte tenu des demandes antagoniques quant à la question de savoir qui contrôlera les leviers du pouvoir en l'absence des élections anticipées, tous les efforts devraient être faits pour empêcher qu'une éventualité aussi dangereuse ne se produise.

Au nom du Groupe :

L'Ambassadeur,
Président
(Signé) Ralph Uwechue

Le 28 février 2005

Pièce jointe

[Original : français]

Évaluation de la prise de textes législatifs et réglementaires

Présentation par chapitre

I. Objectifs de l'Accord de Marcoussis

- Préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire
- Respecter les institutions de la Côte d'Ivoire
- Restaurer l'autorité de l'État
- Réaliser des élections libres et transparentes

II. Instruments pour atteindre les objectifs de l'Accord

Chapitre I. Nationalité, identité, condition des étrangers

Chapitre II. Régime électoral

Chapitre III. Éligibilité à la présidence de la République

Chapitre IV. Régime foncier

Chapitre V. Médias

Chapitre VI. Droits et libertés de la personne humaine

Chapitre VII. Regroupement, désarmement, démobilisation

Chapitre VIII. Redressement économique et nécessité de cohésion sociale

III. Évaluation de la prise de textes législatifs et réglementaires